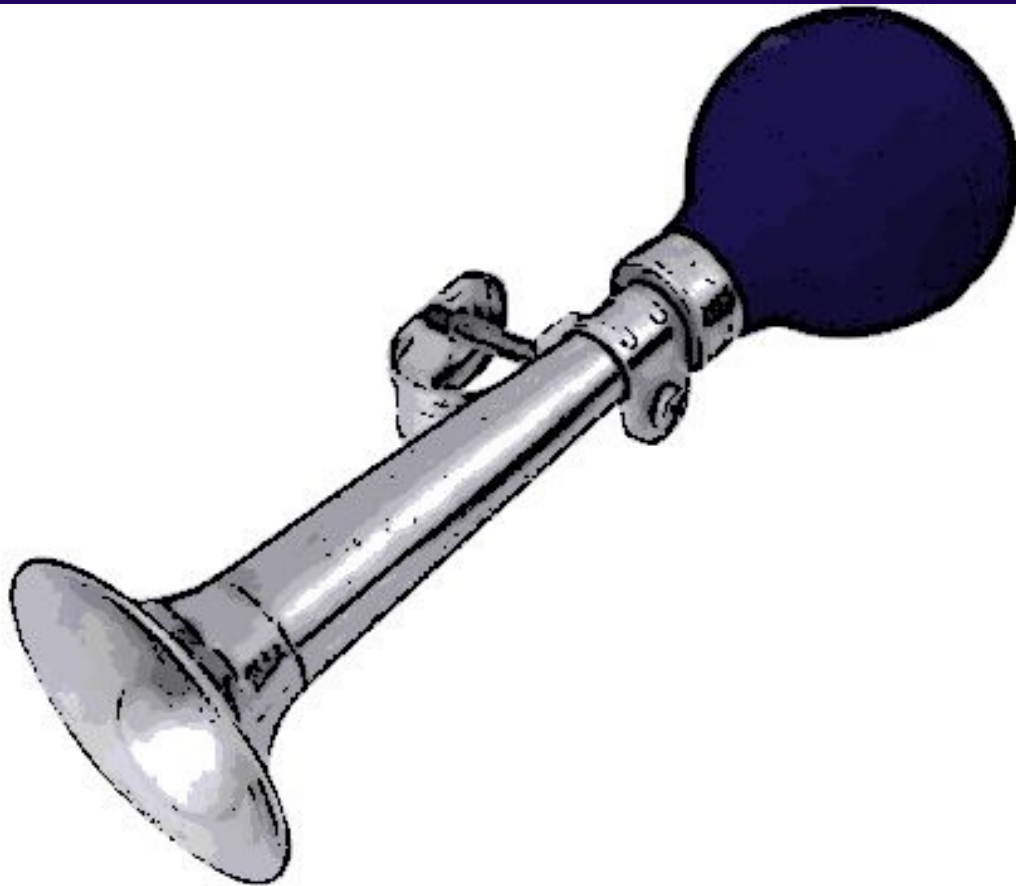


LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS



L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » viens chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre tout récent [Observatoire citoyen de la marchandisation des associations \(OCMA\)](#).

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet ou à demander votre inscription pour la recevoir auprès de : marianne@arobaseassociations-citoyennes.net

REMOUS DANS L'ESS

L'arrivée à la tête du Mouvement Impact France (MIF) de Pascal Démurger de la MAIF en ouvrant grand ses portes à des entreprises comme Doctolib, KPMG ou encore l'Occitane (voir Klaxon #13), crée de grands remous au sein de la grande « famille » de l'économie sociale et solidaire.

Le 7 mai dernier, certains membres (dont des fondateurs) du MIF comme les anciens présidents du Mouves, Jonathan Jérémiasz ou Christophe Itier, dénonçaient dans une [tribune publiée](#) dans le JDD la dilution des valeurs de l'ESS dans ce « virage stratégique » annoncé. Ils soulignent qu'ils avaient déjà alerté en 2020 lorsque le Mouvement des entrepreneurs sociaux (le Mouves) se renommait le Mouvement Impact France « en ambitionnant d'intégrer aux côtés des entrepreneurs sociaux, des entreprises dites « en transition » ». Aujourd'hui, ils refusent de voir le mouvement affaibli « par un élargissement non maîtrisé vers ceux qui se réclament trop légèrement de l'impact, à terme source inévitable de social, green, ou impact washing : quand tout est « à impact », plus rien n'a d'impact ».

>>>

>>> Vu du CAC, cette tribune apparaît lunaire alors que cette ouverture n'a rien de nouveau et semble même intrinsèque à la nature du Mouvement qui se veut, selon sa co-présidente actuelle, Eva Sadoun, « une alternative green et sociale du MEDEF ».

Le terme d'entrepreneuriat social floute à nos yeux les différences entre entreprise et associations ([voir ce très bon papier](#) paru dans la revue Ballast), ringardise l'association tout en valorisant la notion d'entreprise jugée plus efficace, se revendique de méthodes d'organisations et de management issues du privé lucratif. Dans ce contexte, quoi d'étonnant à ce que des entreprises se revendiquent, à leur tour, de l'économie sociale et solidaire. A trop jouer avec le feu...

KPMG (réseau international de cabinets d'audit et de conseil) apparaît, à cet égard, un exemple particulièrement éclairant. Il est l'un des promoteurs importants de l'investissement à impact social en France ; il a sorti en 2017 le premier baromètre de la mesure d'impact social. En avril 2017, KPMG sortait un rapport (mandaté par l'UDES et le Mouvement associatif) sur « les stratégies des acteurs associatifs et propositions pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations » (Le CAC [en proposait sa lecture critique](#)). Il y évoquait le fait que la subvention ne constituait plus « la norme » et appelait à un meilleur accès à des financements privés dont ceux de l'investissement à impact. En 2020, l'entreprise présentait KPMG Impact en plaçant « l'impact humain, sociétal et environnemental au cœur de notre proposition de valeur ». Dans ce contexte, leur entrée dans le Mouvement Impact France apparaît toute naturelle. Et l'arrivée à la tête du MIF du président de la MAIF qui veut « réunir le plus grand nombre d'entreprises déterminées à changer le système plutôt qu'une minorité d'acteurs exemplaires » (Interview dans les Echos du 17 avril 2023), un aboutissement logique.

Cet avis n'est pas partagé par les auteurs de la tribune. Ils appellent à la création d'un nouveau collectif d'entrepreneurs sociaux pour « leur redonner d'urgence une représentation forte et authentique ». Un des signataires de cette tribune, Christophe Itier, dans une [autre tribune publiée par la Croix](#), plaide pour la création d'un label ESS « qui fixe précisément des règles de contrôle de l'impact social et environnemental ». Une façon, à ses yeux, d'éviter le débat complexe d'une éventuelle redéfinition du périmètre de l'ESS à l'heure de la révision de la loi sur l'ESS de 2014 et de donner de la « reconnaissance aux associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales » qui veillent « à l'impact de leurs activités sur la société et la planète ». Est-ce que KPMG ne s'y reconnaîtrait pas ?

Au sein d'ESS France qui regroupe tous les acteurs de l'ESS, les débats sont également intenses. Une [tribune](#) à l'initiative du président d'ESS France et la directrice du Mouvement associatif appelle à une convergence de tous les acteurs de l'ESS, entrepreneuriat social et à impact, associations, mutuelles, coopératives. Elle propose dans les prochaines semaines « les contours d'une organisation collective refondée » et appelle à défendre « une conception exigeante et ambitieuse de l'ESS ». Une tribune qui tente de prendre position sans trop fâcher en interne puisque le MIF fait partie d'ESS France, il faut donc ménager la chèvre et le chou, un exercice d'équilibriste qui n'aide pas à la clarté du propos.

A son tour, l'Udes apparaît plus directe : dans [son communiqué du 10 mai](#), elle affirme être « la seule organisation patronale de l'Economie sociale et solidaire ».

>>> « Être reconnu comme partenaire social ne se décrète pas et signifie avoir acquis la reconnaissance de sa représentativité en permettant à chaque organisation qui en bénéficie, d'être associée dans le dialogue social et économique. Or, le Mouvement Impact France n'est pas en mesure de démontrer sa représentativité directe ou indirecte dans le champ multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire », tacle-t-elle.

Ces remous, dans le contexte de la révision de la loi ESS de 2014, révèlent des débats internes jusqu'alors peu visibles du grand public et offre un espace possible pour mieux définir les positions de chacun.

UNE NOUVELLE CHARTE AU TRANSISCOPE

Vous connaissez le [Transiscope](#) ? Ce portail web des alternatives se construit avec un collectif de 12 réseaux et associations dont le Collectif des associations citoyennes. Il organise régulièrement des Transiscothons pour faire avancer le projet qui vise à recenser et cartographier, via des outils libres, les alternatives sur les territoires pour mieux les relier et les renforcer.

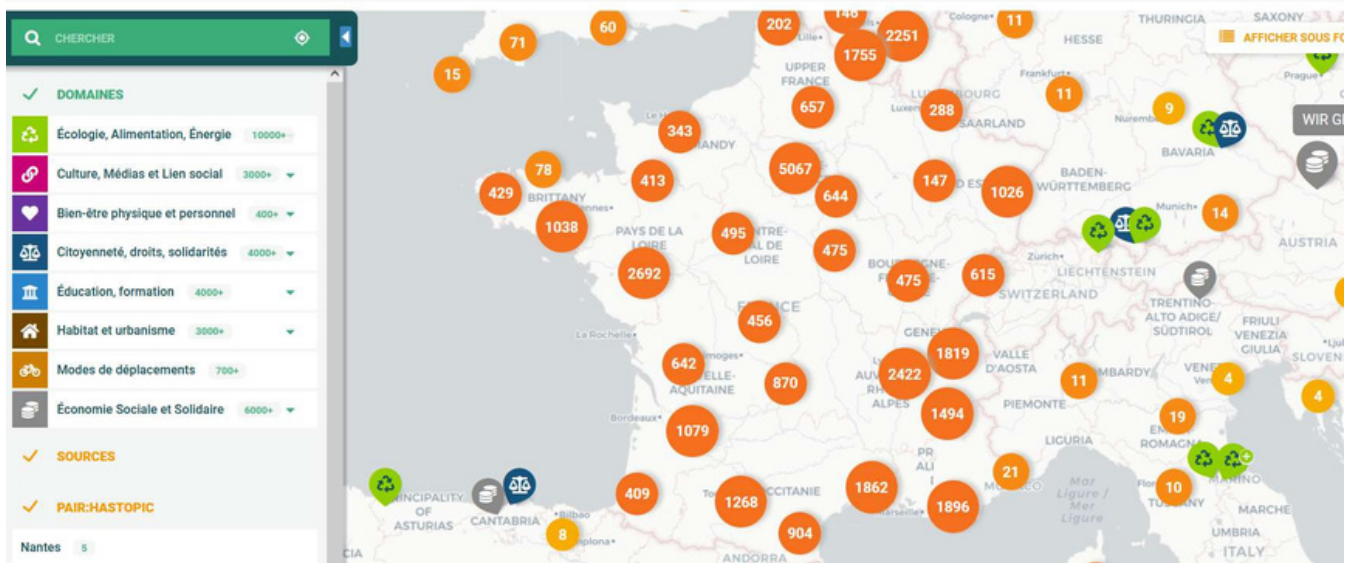
Mais qu'est-ce qu'une alternative ? Parmi les multiples travaux du Transiscope, la maturation de la charte qui la définissait a fait l'objet de nombreux débats. L'un d'eux portait sur l'ouverture ou non du périmètre des alternatives aux entrepreneurs sociaux et le remplacement du mot « alternatives » par « initiatives » (possiblement entrepreneuriales). Au Collectif des associations citoyennes, notre long travail sur la marchandisation, nous amène à estimer que le vocable « entrepreneuriat social » n'est pas neutre. Popularisé par le fondateur d'Ashoka, Bill Drayton, dans les années 80, il appelle à une hybridation entre associations et entreprises. Bill Drayton vient notamment du cabinet Mc Kinsey et son organisation Ashoka encourage la création d'un écosystème favorable aux entrepreneurs sociaux appelés à changer le monde sans remettre en cause le système économique dominant.

L'irruption de l'entrepreneuriat social dans l'économie sociale et solidaire marque une vision particulière. Si l'ESS pouvait porter une potentielle critique des fondements de l'économie capitaliste, ce modèle d'entreprise, a contrario, s'adapte à l'économie de marché, à ses exigences de lucrativité, de concurrence, de rentabilité. Le discours porté par l'entrepreneuriat social efface l'alternative plus radicale proposée par l'économie solidaire. Or, aujourd'hui, le terme d'économie sociale et solidaire se confond souvent, notamment dans la bouche du gouvernement, avec les entrepreneurs sociaux. Cette confusion est encouragée entre autres par la loi Hamon qui, en 2014, faisait officiellement entrer l'entrepreneuriat social dans le champ de l'ESS.

>>>



Le terme d'entrepreneuriat social floute à nos yeux les différences entre entreprise et associations ...



>>> Dans ce contexte, il nous semble important de défendre cette notion « d’alternatives » telles qu’elle est inscrite dans la charte actuelle du Transiscope. D’autant plus important, que la loi Hamon va être révisée par le gouvernement et que la pression exercée par l’entrepreneuriat social via le Mouvement Impact France vise à élargir encore le champ de l’ESS, notamment pour y faire entrer la notion d’entreprise à impact ou, comme nous l’avons développé dans l’article précédent, des entreprises « en transition ».

Il nous semblait essentiel que le Transiscope se préserve de ce grand flou, ce qu’il a fait en gardant dans sa nouvelle charte la notion d’alternatives.

La charte indique désormais que le Transiscope « agrège des alternatives au modèle économique capitaliste qui proposent des réponses concrètes au niveau local comme global pour s’engager vers une bifurcation écologique et une justice sociale, les deux étant interconnectées ».

Ces alternatives qui prennent « leurs décisions indépendamment de tout parti politique ou institution religieuse », peuvent être :

- « d’origine citoyenne et gouvernées par des citoyen-ne-s, c’est-à-dire des individus ou des groupes d’individus
- d’origine publique avec une gouvernance multipartite donnant un pouvoir significatif aux citoyen-ne-s et usager-e-s
- d’origine "coopérative" »

Cette charte permettra ensuite d’affiner le recensement et la cartographie des membres du Transiscope pour rendre visible ces alternatives et éviter la confusion avec des initiatives entrepreneuriales qui ne revendiquent pas les mêmes exigences en terme de gouvernance, non-lucrativité, justice sociale et environnementale.

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- **Le Clersé**, centre de recherches lillois, a étudié les aides publiques aux entreprises. L’étude, *Un capitalisme sous perfusion*, montre que ces subventions, crédits d’impôts et exonérations de cotisations sociales employeurs s’élevaient à 157 milliards d’euros en 2019 (avant la crise Covid) contre une moyenne de 30 milliards dans les années 90. Cela représente un tiers du budget de l’État, ce « pognon de dingue », estime **Médiapart**, ne fait l’objet que de très peu de contreparties et encore moins d’évaluation d’impact social et écologique...
- Dans 2022, les **profits du CAC40** gardent un niveau record : plus de 138 milliards d’euros. Derrière ce chiffre, TotalEnergies, LVMH, BNP Paribas engrangent une grande partie des profits essentiellement dû à l’accroissement des marges. **L’Observatoire des multinationales** revient sur ces super profiteurs dans un **petit livre noir du CAC40** qui sortira en librairie le 24 mai prochain.
- Le 15 mai, à l’occasion de la conférence Beyond Growth (pour dépasser la croissance économique) qui avait lieu au Parlement européen, **une lettre ouverte** a été publiée dans toute l’Europe et toutes les langues européennes. **Signée par 400 ONG et universitaires**, elle appelle à sortir de la croissance par « une réduction démocratiquement planifiée et équitable de la production et de la consommation ». Elle note : « Les marchés se sont révélés mal équipés pour prendre les décisions les plus cruciales pour notre société. Afin que l’économie soit au service des citoyennes et citoyens, et non l’inverse, il faut leur redonner le contrôle de l’économie. Pour changer les règles du jeu, nous devons apprendre des initiatives déjà existantes. Par exemple, développer dans toute l’Union Européenne le modèle des coopératives à but non lucratif ».